

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2016**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>N°2016/MARS/036</b>	<b>OBJET :</b>  DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU
<b><u>Date du conseil municipal</u></b> 07/03/2016	
<b><u>Date de la convocation</u></b> 29/02/2016	
<b><u>Date de l'affichage</u></b> 29/02/2016	

L'an deux mille seize, le sept mars à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 29 février 2016.

**Etaient présents :**

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Simone JEROME, Pascal HUÉ, Didier MOREAU, Alain VELLER, Marina DESCOTES-GALLI, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Samira BOUJIDI, Virginie SALITRA, Karine JARRY, Michel VEUX, Danielle BOUDET, Medhi BENSALÉM, Sandrine NAGEL, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Pierre GUILLOU, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIÉ, Pascal D'HOKER.

**Etaient absents représentés :**

- Stéphanie CHARRET, représentée par Michel BILLOUT
- Charles MURAT, représenté par Michel VEUX
- Jacob NALOUHOUNA, représenté par Clotilde LAGOUTTE

**Etait absente excusée :**

- Rachida MOUALI

Madame Sandrine NAGEL est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2312-1,

Vu l'article 107 de la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 a modifié les articles L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) relatifs au Débat d'Orientation Budgétaire en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat,

CONSIDERANT qu'il convient de débattre des orientations budgétaires au conseil municipal,

Le maire expose :

Le présent rapport fera, par ailleurs, conformément aux dispositions prévues par la loi NOTRe, l'objet d'une délibération spécifique prenant acte du débat. Il permet aux membres de l'assemblée de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront retenues dans le budget primitif, d'être informés de la situation financière de la collectivité et d'évoquer les projets municipaux.

---

Cette note de synthèse présente pour l'exercice budgétaire à venir :

- les résultats de l'année 2015,
- le prix de l'eau,
- le personnel,
- Aquibrie,
- la situation financière (dette),
- les travaux effectués en 2015,
- les travaux prévus pour l'année 2016.

**1) Résultats 2015 :**

Au cours de l'année 2015, le résultat de clôture du fonctionnement est de 283 587,86€ ; celui de l'investissement, y compris les Restes A Réaliser (R.A.R.) est de 17 661,05€. Soit une clôture de résultat de 283 597,86€.

**2) Prix de l'eau :**

- Prix de l'eau non augmenté pour l'année 2016 par la ville.

**3) Personnel :**

Recrutement d'un agent mi-temps « eau » et mi-temps « assainissement » avec une refacturation du salaire à 50 % sur chaque budget.

**4) Aquibrie :**

Rappel du conseil municipal du 28 septembre 2015 : signature du contrat d'animation des captages Grenelle de Nangis sur le territoire Ancoeur de 2016/2018.

**5) Dette :**

Le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2016 est de 434 378,34 €. Il se décompose de la façon suivante :

- 413 258,34€ d'emprunt Dexia,
- 21 120,00€ d'aide de l'A.E.S.N. (à taux zéro).

Les emprunts sont tous classés selon la charte Gissler en A1 (taux fixe simple, emprunts non structurés).

L'annuité de la dette en 2016 s'élève à 48 576,51 € avec 30 324,49€ de capital et 18 252,02€ d'intérêts.

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20160307-2016-MARS-036-  
DE  
Date de télétransmission : 11/03/2016  
Date de réception préfecture : 11/03/2016

## 6) Travaux 2015 :

Les travaux réalisés sont essentiellement les branchements plomb.

## 7) Pour 2016, il est prévu la poursuite de l'élaboration d'un programme pluriannuel de travaux pour :

- maillage du réseau nord,
- suite des branchements plomb - tranche conditionnelle numéro 1,
- le début du schéma directeur,
- la trappe d'accès au dôme du Château d'eau,
- la création d'une conduite d'eau potable Parc de la mairie,
- analyse amiante,
- forage F2 - étude de faisabilité d'utilisation d'eau brute à usage communal et adaptation du captage en qualitomètre pour le suivi de la nappe de Champigny.

Ces travaux sont financés par fonds propres et notamment par la compensation de la baisse du prix d'achat de l'eau au S.I.T.T.E.P. (-30cts/m<sup>3</sup>).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents (28 voix Pour),

### **ARTICLE Unique :**

PREND acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2016 et du rapport présenté pour le budget annexe de l'eau.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 7 mars 2016

**Le maire,**





Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20160307-2016-MARS-036-  
DE  
Date de télétransmission : 11/03/2016  
Date de réception préfecture : 11/03/2016